

Recrutement par la voie contractuelle

BAP J – Adjoint gestion administrative

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Session 2023

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

La Commission de sélection de l'université d'Artois, à l'issue de sa réunion du 08 juin 2023, a déclaré apte au recrutement donnant vocation à titularisation :

- **Sandra DEFONTE**

A Arras, le 08 juin 2023

La présidente de la commission